

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq de mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy – PERRAULT Stéphane – LEFORESTIER Thérèse – AUDRAIN Jean-Paul
BERHAULT David – BIEN Sophie – FAIRIER Adeline – FOURNIER Yohann – NOËL
Philippe – NOËL Pierrick – RÉHEL Jean-Paul.

Absents excusés : ROBERT Séverine – HENRY Christian.

Secrétaire de séance : BIEN Sophie.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 février 2019.
- Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2018 du Budget principal et des Budgets Annexes et Affectation des Résultats.
- Autorisation de signature de la pétition « eat original » (transparence sur l'origine géographique de l'alimentation pour tous les consommateurs européens).
- Questions diverses.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 février 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 25 février 2019 est approuvé.

OBJET : Compte Administratif de 2018 - Affectation du résultat
Compte de Gestion de 2018 - Approbation

Messieurs Guy CORBEL, Adjoint et Jean-Paul RÉHEL, vice-président de la Commission Finances, soumettent à l'assemblée les comptes réalisés sur l'année 2018 qui se résument ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		268 661.56		227 740.88		496 402.44
Opérations de l'exercice	871 251.00	853 475.22	482 806.37	575 370.76	1 354 057.37	1 428 845.98
TOTAUX	871 251.00	1 122 136.78	482 806.37	803 111.64	1 354 057.37	1 925 248.42
Résultats de clôture		250 885.78		320 305.27		571 191.05
Restes à réaliser	983 717.00	488 917.00			983 717.00	488 917.00
TOTAUX CUMULÉS	983 717.00	739 802.78		320 305.27	983 717.00	1 060 108.05
RÉSULTATS DÉFINITIFS	243 914.22			320 305.27		76 391.05

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT DU PUITTS GAULOIS						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	157 596.77	25 600.00	157 597.27	157 597.27	315 194.04	183 197.27
TOTAUX	157 596.77	25 600.00	157 597.27	157 597.27	315 194.04	183 197.27
Résultats de clôture Restes à réaliser	131 996.77	0.00	0.00	0.00	315 194.04	183 197.27
TOTAUX CUMULÉS	131 996.77	0.00	0.00	0.00	315 194.04	183 197.27
RÉSULTATS DÉFINITIFS	131 996.77	0.00	0.00	0.00	131 996.77	

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ANNEXE POUR LE COMMERCE MULTISERVICES						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	47 447.13 3 916.75	0.00	1 687.01 1 065.43	2 400.00	4 134.14 4 982.18	2 400.00
TOTAUX	51 363.88	0.00	2 752.44	2 400.00	54 116.32	2 400.00
Résultats de clôture Restes à réaliser	51 363.88 101 084.12	152 448.00	352.44		51 716.32 101 084.12	152 448.00
TOTAUX CUMULÉS	152 448.00	152 448.00	352.44		152 800.44	152 448.00
RÉSULTATS DÉFINITIFS			352.44		352.44	

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	65 847.57 44 078.92	15 557.48	33 910.49	67 784.51 50 703.00	65 847.57 77 989.41	67 784.51 66 260.48
TOTAUX	109 926.49	15 557.48	33 910.49	118 487.51	143 836.98	134 044.99
Résultats de clôture Restes à réaliser	94 369.01			84 577.02	9 791.99	
TOTAUX CUMULÉS	94 369.01			84 577.02	9 791.99	
RÉSULTATS DÉFINITIFS	94 369.01			84 577.02	9 791.99	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE les résultats de l'exercice 2018 arrêtés comme suit (Monsieur le Maire ne participant pas à ce vote et ayant quitté la salle) :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE	
Excédent de fonctionnement	320 305.27
Excédent d'investissement	250 885.78
SOLDE	+ 571 191.05

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PUIITS GAULOIS	
Résultat de fonctionnement	0.00
Déficit d'investissement	- 131 996.77
SOLDE	- 131 996.77

BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES	
Déficit de fonctionnement	- 352.44
Déficit d'investissement	- 51 363.88
SOLDE	- 51 716.32

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
Excédent de fonctionnement	84 577.02
Déficit d'investissement	- 94 369.01
SOLDE	- 9 791.99

- DÉCIDE d'affecter :

Budget Général :

- la somme de 76 391.05 € en report à nouveau au compte 002 du Budget Primitif de 2019.

L'excédent réel de la section d'investissement (avant prise en compte des restes à réaliser) est de 250 885.78 € (somme à reprendre à l'article 001 du Budget 2019).

Lotissement du Puits Gaulois :

Déficit de fonctionnement 2018, à reprendre en 2019 à l'article 002 : 131 996.77 €.

Commerce multiservices :

Déficit de fonctionnement 2018, à reprendre en 2019 à l'article 002 : 352.44 €.

Déficit d'investissement 2018, à reprendre en 2019 à l'article 001 : 51 363.88 €.

Assainissement :

L'excédent de fonctionnement 2018 est de 84 577.02 €.

Le déficit de la section d'investissement est de 94 369.01 €.

En raison du transfert du budget assainissement à Lamballe Terre & Mer, ces résultats sont entièrement affectés à LTM et ces sommes devront être constatées ainsi sur le budget principal de la commune :

Dépense de 84 577.02 € à l'article 678 (en fonctionnement).

Recette de 94 369.01 € à l'article 1068 (en investissement).

- APPROUVE le Compte de Gestion 2018, remis par le comptable de la commune, dont les résultats sont conformes au Compte Administratif de 2018, pour le Budget Général et pour les Budgets Annexes, « Lotissement du Puits Gaulois », « Commerce multiservices » et « Assainissement ».

OBJET : Transfert du résultat du budget annexe « Assainissement » à Lamballe Terre & Mer

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 3 décembre 2018, il a été décidé de transférer le budget annexe « Assainissement » à Lamballe Terre & Mer à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le compte de gestion et le compte administratif de 2018 venant d'être approuvés, il y a lieu de procéder au transfert du résultat à Lamballe Terre & Mer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de transférer à Lamballe Terre & Mer le résultat suivant :
 - o Excédent de fonctionnement 2018 : 84 577.02 €.
 - o Déficit de la section d'investissement : 94 369.01 €.

OBJET : Clôture du budget annexe « Assainissement »

Toutes les opérations de transfert du budget annexe « Assainissement » à Lamballe Terre & Mer étant achevées, le compte de gestion et le compte administratif de 2018 venant d'être approuvés, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir clôturer le budget annexe « Assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de clôturer le budget annexe « Assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2019.

OBJET : Questions diverses

- Autorisation de signature de la pétition « eat original »

Guy CORBEL présente la pétition « eat original » qui peut être résumée par une demande de transparence sur l'origine géographique de l'alimentation pour tous les consommateurs européens.

3 axes principaux en ressortent :

- Protéger notre santé
- Éviter la fraude alimentaire
- Garantir le droit à l'information des consommateurs

Il encourage chaque conseiller municipal, à titre personnel et Monsieur le Maire, en sa qualité de représentant de la commune, à signer cette pétition.

- Travaux des commissions

- o Thérèse LEFORESTIER présente le tableau préparé en commission communale pour l'attribution des subventions aux associations en 2019.
Elle présente ensuite le travail de la commission communale sur les illuminations, le fleurissement et les demandes de mobilier ou matériel pour l'école.
- o Yohann FOURNIER et Stéphane PERRAULT présentent les propositions de Monsieur Philippe HENOCQ, architecte, suite à son étude de faisabilité de 2 logements au-dessus du T'nC, soit :
 - Aménagement d'un seul logement sur le 1^{er} étage.
 - Aménagement de 2 logements sur les 2 étages.

Aucune des deux solutions ne semblant satisfaisante, il est suggéré, puis acté, de ne réaliser qu'un seul logement, occupant les 2 étages (les parties séparées par le gros mur porteur ne seraient alors pas aménagées).

- Formation PSC1 le 30 mars à la salle des fêtes.
Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la formation PSC1.

- Permanences du samedi

06 avril :	Thérèse
13 avril :	Stéphane
20 avril :	Franck
27 avril :	Guy
04 mai :	Thérèse
11 mai :	Stéphane

- Prochains conseils
- Vendredi 12 avril à 18 heures : Budget primitif 2019 + repas chez Betty
- Lundi 13 mai à 20 heures.

NB : commission des finances le lundi 8 avril à 18 h 30.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.